

---

## CHARTRE DES MEMBRES DES STAFFS DES EQUIPE DE FRANCE 2020

Cette chartre est le guide des bonnes pratiques et de bonne conduite que la commission eau douce de la FFPS exige des des membres des staffs des équipes nationales.

Au moment ou vous apposerez votre signature, vous vous engagez à respecter des règles évidentes et nécessaires.

Un refus de signature sera considéré comme une démission.de votre part.

Vous avez été choisi, par le capitaine pour participer activement au fonctionnement d'une équipe représentant notre fédération dans les épreuves internationales aux quelles nous souhaitons participer.

Il va de soi que vous êtes détenteur d'une licence fédérale pour l'année en cours

Cette fonction vous donne de grandes responsabilités envers les pêcheurs (pêcheuses) qui sont sélectionnés pour l'épreuve, les partenaires de la FFPS eau douce, les licenciés et les dirigeants de la FFPS eau douce.

La commission des équipes de France de la FFPS eau douce est l'instance de contrôle du bon fonctionnement des équipes.

Les partenaires qui apportent une aide matérielle aux pêcheurs et une aide financière importante à la FFPS ed sont les seuls à avoir le droit de cité pendant les épreuves internationales.

Pour les déplacements à l'étranger et pour certains pays il y a des démarches administratives particulières pour passer les frontières vous devez vous soumettre aux directives du capitaine et du délégués désigné.

Pour toutes les personnes qui auront en charge la conduite des véhicules il est préconisé de se munir d'un passeport valide plutôt que d'une simple carte d'identité.

Votre comportement personnel doit être exemplaire, vous devrez assurer la cohésion du groupe, vous serez responsable de l'image de notre fédération à l'international.

Toute dérive pourra entraîner votre éviction immédiate et sans prise en compte et sans remboursement de frais.

**Vous avez comme obligation** de ne pas dénigrer par la parole ou au travers de divers réseaux sociaux, la FFPS eau douce et les membres du comité directeur, le directeur technique, les marques partenaires, les sportifs sélectionnés, les staffs et les adversaires.



Les vêtements qui sont mis à votre disposition marqués FRANCE doivent être respectés et sont obligatoirement portés dans le cadre de toute représentation de l'équipe que vous accompagnez.

Vous autorisez la FFPS eau douce et ses partenaires à utiliser votre image dans toutes leurs communications écrites, vidéos et réseaux sociaux.

Vous vous interdisez de faire des publications quelle qu'elles soient pour des marques qui ne font pas partir des partenaires FFPS ed.

Attention aux images qui sont diffusées sans filtre sur les réseaux sociaux, elles peuvent avoir des conséquences néfastes pour l'équipe.

Au retour de l'épreuve, vous adresserez au capitaine votre demande de prise en charge des frais que vous aurez engagé avec tous les justificatifs, il doit les valider avant la prise en compte par la trésorière.

L'assemblée annuelle est un moment de partage avec la Fédération, les comités départementaux et régionaux, les pêcheurs et les élus, votre présence y est souhaitée.

Je soussigné (e), M

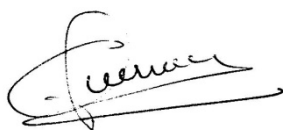
Membre du staff de l'équipe de France :

adhère sans réserve à cette charte.

Date et signature :

Pour la commission nationale eau douce de la FFPS,


Jean-Luc QUERNEC Président



**Les sélections ne seront définitives qu'à réception des documents**

---

**Adresse postale :** Jean-Luc QUERNEC 10, la Bretonnière 28200 DONNEMAIN SAINT MAMES

 06 75 02 64 61

Courriel : [jlquerbec@ffpsed.fr](mailto:jlquerbec@ffpsed.fr)

